

Élus CSE et délégués syndicaux : négociier pour configurer son CSE

Optimiser l'organisation et les missions de l'instance

Code
700805

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
350 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Membres du CSE - Délégués syndicaux

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation à jour des dernières actualités législatives et réglementaires

Pédagogie active basée sur la mise en pratique

Partage et analyse de bonnes pratiques dans le cadre du CSE

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec

Objectifs pédagogiques

- Décrire le rôle et le fonctionnement d'un CSE
- Lister les étapes de l'organisation des réunions CSE
- Développer sa méthode de négociation

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Décrire le rôle et le fonctionnement d'un CSE

Identifier le cadre de la mise en place du CSE

- Les attributions et les modalités d'exercice des attributions du CSE
- Le cadre et le périmètre de mise en place le plus approprié à votre CSE
- Cas pratique : établissements distincts, exemples de découpages

Définir la durée du mandat

- Pourquoi choisir un mandat de 4, 3 ou 2 ans ?
- Est-il possible de négocier le nombre de mandats successifs ? Si oui, quel en est l'intérêt ?
- Partage d'expériences : durée du mandat adaptée à la situation de son entreprise

Identifier la délégation élue du CSE

- Négociation à la hausse ou à la baisse du nombre d'élus titulaires et suppléants
- Quand le CSE comptera-t-il des représentants syndicaux au CSE ? Combien ?
- Négociation de la présence de représentants de proximité : combien, pour quelles missions, avec quels moyens ?
- Le CSE comptera-t-il des commissions ? Facultatifs ou obligatoires ? Avec combien de membres ? Quels en seront leurs moyens ?
- Focus sur la CSSCT

vos accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10

- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Composition du bureau du CSE

- Quiz : quels rôles conférer aux représentants de proximité et à la CSSCT ?

Lister les étapes de l'organisation des réunions CSE

Organiser les réunions du CSE

- Négociation de la périodicité des réunions plénières
- Qui assistera aux réunions de CSE, leur tenue (présentiel ou distanciel)
- De l'utilité des réunions préparatoires avant une réunion plénière : comment s'y prendre ?
- Présentation de l'ordre du jour : quels conseils ?
- Le PV de réunion : quand le rédiger ? Comment l'adopter, le diffuser ?
- Exercice pratique : Elaborer un ordre du jour efficacement

S'approprier les consultations, les expertises et la BDESE

- Information et consultations ponctuelles ou récurrentes du CSE : que négocier pour adapter l'agenda social aux contraintes et attentes spécifiques de l'entreprise ?
- Rendre un avis en cas de consultation : que prévoir, comment s'y prendre ?
- Négociation du nombre et du coût des expertises
- Configurer sa BDESE : quel contenu, quels accès ?
- Cas pratique : rédiger un avis du CSE

Développer sa méthode de négociation

Négocier les moyens de fonctionnement financiers

- Les dotations de fonctionnement et celle des ASC
- Les modes de versement et leur périodicité
- Cas pratique : calcul des budgets

Négocier les moyens de fonctionnement autres que financiers

- Heures de délégation : Vous en aurez combien ? Vous pourrez les prendre comment ?
- Local du CSE, panneaux d'affichage, accès à l'intranet, utilisation de mails professionnels et des réseaux sociaux d'entreprise : ce que vous pouvez demander
- La formation des élus : Combien de jours et qui paie ?
- Quiz interactif : identifier ce qui est négociable

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

A DISTANCE

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

BORDEAUX

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

CHAMBERY

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

GRENOBLE

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

LILLE

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

LYON

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

MARSEILLE

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

NANTES

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

NICE

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

NIORT

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

PAU

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

RENNES

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

ROUEN

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

STRASBOURG

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

TOULOUSE

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026

TOURS

- 10 Sep. 2026
- 3 Déc. 2026